

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

**31 MAI 2021**  
**20H00**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 31 mai 2021, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:	Maire:	Monsieur Beny Masella	
	Conseillers:	Monsieur Dino Mazzone	Siège 1
		Madame Elizabeth Ulin	Siège 2
		Madame Colleen Feeney	Siège 3
		Madame Maria Torres	Siège 4

Aussi présents: Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale  
Maître Claude Gilbert, Greffier  
Madame Manon Schalk, Responsable des communications

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.  
Maître Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

*NOTE* Cette séance du Conseil fut tenue à huis clos et les membres du Conseil y assistaient de manière virtuelle conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 du Ministère de la santé et des services sociaux (page 3, paragraphe 14).

**1. Ouverture de la séance**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20210531-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20h00.

**2. Accueil des visiteurs**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 31 mai 2021 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20210531-002

**4. Approbation des procès-verbaux**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes:

- séance ordinaire du 26 avril 2021;
- séance spéciale du 29 avril 2021; et
- séance spéciale du 6 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20210531-003

**5. Correspondance**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

## 6. Rapport du Maire

Le maire Masella a noté que, d'après le volume de questions soumises, le sujet populaire est le Centre récréatif et sportif. Il a déclaré que ce centre est la plus grande et meilleure nouvelle pour la ville depuis plusieurs décennies et qu'il sera un catalyseur pour son rajeunissement. Tant les jeunes familles qui affluent à Montréal-Ouest que les personnes âgées réclament un nouveau bâtiment accessible pour abriter toutes les activités sportives et récréatives. Pour être clair, le maire a déclaré que sa plate-forme de campagne en 2013 et 2017 comprenait un engagement à travailler pour obtenir le financement d'un nouveau centre. Mais ce n'est que la première étape. Un sondage en 2017 a conclu que la majorité des résidents étaient en faveur d'un nouveau centre à condition que toute augmentation de taxe soit de 100 \$ ou moins pour la maison d'une valeur moyenne. Cela signifie qu'en plus de la subvention de 12,5 millions de dollars et de l'argent que la Ville injectera directement de son surplus, une campagne de financement réussie est nécessaire. Plus tard ce soir, un président de campagne sera nommé pour finaliser les détails de la campagne, constituer le personnel bénévole, puis se mettre au travail. Cette campagne aura différents niveaux de participation afin que les gens puissent contribuer aux niveaux qu'ils jugent appropriés et s'approprier ce nouveau projet. Que l'on utilise directement ou non le nouveau bâtiment, ce sera une entreprise communautaire. Lorsqu'une rue est reconstruite, c'est toute la Ville qui en supporte les coûts, pas seulement les résidents touchés. Et comme c'est le cas depuis 12 ans, la Ville continuera de reconstruire les routes et de rajeunir les parcs, tout en maintenant les hausses de taxes au coût de la vie. Une ville rajeunie est ce qui fera de Montréal-Ouest un endroit où il fait bon vivre et continuera d'augmenter les prix de vente des maisons. Et une ville rajeunie est ce qui continuera à faire prospérer cette communauté.

## 7. Rapport des Conseillers

### a) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Communications, Loisirs et Culture.

### b) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme, Finances, Administration et Ressources humaines.

### c) Siège Numéro 4

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Environnement, Travaux publics et Bâtiment.

### d) Siège Numéro 1

Dino Mazzone, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Financement de projets spéciaux.

## 8. Première période de questions du public

À 20h27, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Compte tenu des circonstances, les résidents avaient été invités à soumettre en avance leurs questions concernant tout sujet d'intérêt général au Maire et aux Conseillers.

### **Domenica Pulcini**

Elle remercia la Ville pour le travail fait sur l'escalier entre Courtney et Ronald ainsi que pour certaines réparations sur Ronald. Elle demanda qu'un nouveau propriétaire de son quartier soit avisé d'entretenir sa cour avant. Elle demanda également si la Ville pouvait faire quelque chose en ce qui concerne l'augmentation de la circulation sur Ronald, en particulier des véhicules lourds.

### **Robert Piccioni**

Il demanda quel était l'état de la dette de la Ville. Il demanda également si la Ville planifiait emprunter de l'argent pour financer le Centre sportif et récréatif. Finalement, il demanda comment cela aller affecter la dette.

### **Kevin Brothaler**

Il demanda quelle était la meilleure façon de joindre les membres du Conseil. Il demanda également si la Ville pouvait porter meilleure attention au parc au coin de Ballantyne N et Sherbrooke à côté du stationnement de la pharmacie.

### **Alexandre Watson**

Avec les inflations des coûts de construction, il demanda quand avait été faite la dernière estimation des coûts du Centre et quels étaient les paramètres financiers pour la décision

d'aller de l'avant ou non avec le projet. Il demanda si la Ville pouvait considérer ajouter deux terrains de squash au projet.

**Jim Mullaly**

Il nota que le recyclage était ramassé par un camion de déchets et se demandait si cela signifiait que le recyclage était traité comme les ordures.

**Rachel Irwin**

Elle demanda s'il était possible de modifier la réglementation municipale sur le bruit pour changer les heures pour tondre les pelouses afin de permettre les repas d'été tranquille à l'extérieur les fins de semaine.

**Cynthia Koomas**

Concernant les plans du Centre, elle demanda si on avait pensé à la construction d'une piscine intérieure.

**Jordan Berson**

Demanda s'il y avait une chance qu'une piscine intérieure/piscine d'exercices puisse être incluse dans le projet de Centre récréatif et sportif.

**Asher Waldman**

Concernant le processus d'appel d'offres pour un nouveau centre récréatif, il demanda si la Ville exigera un cautionnement de soumission et un cautionnement pour les matériaux et la main-d'œuvre afin de garantir que le projet sera livré à temps et selon le prix proposé ; si les architectes et ingénieurs devront garantir que toute erreur ou omission dans les plans et devis pouvant augmenter le coût sera couverte par cette caution ; si le projet est annulé si les offres dépassent le coût estimé ; et s'il s'agit d'un contrat clé en main.

**Mark Leberg**

Il demanda combien de nouveaux permis de chien ont été délivrés dans la Ville au cours des 18 derniers mois et combien de chiens enregistrés résident actuellement dans la Ville. Il demanda également qu'un parc à chiens temporaire soit érigé au parc George Booth, le long de la clôture près des rails. Enfin, il demanda s'il est prévu de construire un parc canin permanent près du Centre récréatif et sportif

**Linda Hammerschimd**

Elle demanda s'il y aura un parc canin d'inclus dans le projet de Centre récréatif et sportif et, si oui, elle souhaite que le groupe dont elle fait partie, qui compte 279 membres, soit consulté quant à la conception du parc canin.

**Lavanya Hiremath**

Elle posa la même question.

**Ann McLaughlin**

Elle posa la même question.

**Smita Amarnath**

Elle posa la même question.

**Kathryn Minorgan**

Avec les élections municipales qui auront lieu cet automne, elle demanda si le Maire et chacun des conseillers pouvaient dire à la population s'ils allaient se représenter. Elle demanda quand les mesures d'apaisement de la circulation saisonnière sur Avon seront mises en place. Elle demanda si la Ville avait un plan pour contrôler la vitesse sur Avon.

**Merle McPhail**

Il demanda si Avon allait être convertie en boulevard pour permettre aux résidents du complexe d'appartement de rentrer et sortir de ce dernier. Il souhaita des clarifications sur les coûts du parc canin. Finalement, il demanda si le vote pour les élections municipales pourra être fait en ligne.

**Tom Johnstone**

Il posa une question sur les coûts du parc canin et les jeux pour enfants au parc Davies.

**Barry McLaughlin**

Il demanda si la Ville planifiait réparer le stationnement Percival.

**Peter McLean**

Il demanda si la Ville pouvait faire quelque chose en ce qui concerne les bicyclettes sur les trottoirs. Il demanda également si la responsabilité de la Ville pouvait être engagée si elle décidait de ne pas faire respecter ses règlements.

**Daniel Markuze**

Il demanda si les travaux de construction bruyant étaient permis la fin de semaine et les jours fériés. Il demanda également si la Ville allait aller de l'avant avec le projet s'il était déterminé que les taxes des résidents augmenteraient de plus de 100.00\$ par ménage, comme initialement prévu au budget.

**André Chenier**

Il demanda comment la Ville allait faire pour garder le coût du projet au coût annoncé et l'augmentation de taxe à moins de 100.00\$ par ménage. Il remit en question l'opportunité financière de ce projet, spécialement en considération de la dette de la Ville.

**Robert Barnes**

Il mentionna que la démolition et la construction devraient être rapide pour limiter les effets sur les activités récréatives et sportives. Il demanda comment les résidents de Bedbrook seront appelés à participer au projet et qui ils devaient contacter.

**Sylvia Gervais**

Elle félicita le Maire et les conseillers pour le travail accompli dans le dossier du projet du centre sportif et récréatif. Elle demanda que plus de rues soient réparées.

**Veena Sangwan**

Elle demanda s'il y aura un parc canin près du centre sportif et récréatif. Elle demanda également quand est-ce que le parc canin sera rouvert.

**Janet Rennick**

Elle trouva troublant les lettres attaquant les personnes exerçant une fonction publique comme celle adressée au Maire et diffusée par un résident. Elle rappela que bien que tout le monde ait son opinion, il existe sûrement des moyens plus productifs de communiquer les uns avec les autres.

**Ian Robinson**

Il demanda si la Ville pouvait considérer déplacer l'hôtel de ville et vendre le terrain. Il mentionna que cette idée avait déjà été explorée dans le passé.

**Joyce Crowley**

Elle demanda si la Ville allait approcher les grandes entreprises pour nommer le centre sportif et récréatif en leur honneur en échange de couvrir la majorité de l'argent nécessaire à la campagne de financement.

**Julian Mazzone**

Il demanda si la Ville était propriétaire du musée de la station ferroviaire et s'il y avait des plans pour rouvrir ce dernier à court terme. Il demanda également s'il y avait des plans pour rénover le parc Roy D. Locke et pour installer des fontaines d'eau potable dans les parcs qui n'en ont pas. Il souhaita finalement souligner les efforts de M. Julian Hung pour nettoyer le parc durant les fins de semaine.

**Richard Morin**

Il demanda pourquoi l'estimation du projet de centre sportif et récréatif était 3 millions de moins que celle d'il y a 5 ans. Il demanda si le Conseil pensait que ce projet était plus important que de corriger la présence de plombs dans les conduites d'eau. Il demanda finalement comment le Conseil a déterminé l'augmentation maximale moyenne de 100.00\$ par ménage, considérant que ce projet doublera la dette actuelle de 13 millions de dollars et 491 000 \$ d'intérêts à 26 millions de dollars de dette et 982 000 \$ d'intérêts.

**Stan Carny**

Il mentionna que la Ville ne suivait pas le protocole approprié pour les drapeaux. Il demanda quand la Ville allait procéder aux changements requis. Il demanda quand l'interdiction pour les souffleurs à feuilles sera levée. Finalement, il demanda que la Sécurité publique applique les règles pour limiter le bruit aux souffleurs à gaz utilisés par des contracteurs privés.

**Jennifer Melnick**

Elle mentionna avoir participé au programme de dons d'arbre de la Ville. Elle suggéra de récolter les graines des arbres centenaires de la Ville pour les planter. Elle était d'avis que la Ville pouvait planter davantage d'arbre sur les terrains publics. En ce qui concerne le projet de centre sportif et récréatif, elle demanda si le modèle d'affaires avait déjà été établi, si cette nouvelle installation allait être autosuffisante et si le projet pouvait inclure une piscine intérieure.

La première période de questions prit fin à 21h13.

**9. Contrats et Greffe**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**10. Administration et finances****a) Approbation des déboursés – 24 avril au 28 mai 2021**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 24 avril au 28 mai 2021 totalisant 580 815.61 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20210531-004

**b) Délégation de pouvoirs pour le mois de mai 2021**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois de mai 2021.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20210531-005

**c) Amendement à la résolution # 20210429-005**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que le paragraphe suivant soit ajouté au dispositif de la résolution # 20210429-005 concernant une demande d'aide financière en vertu du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023:

“7) Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe (version numéro 2) comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.”

Adoptée à l'unanimité.  
# 20210531-006

**11. Service d'urbanisme**

**a) Demande de démolition – 45 Westminster Sud**

*NOTE* La Conseillère Colleen Feeney expliqua le dossier à l'étude. Un avis public concernant la demande de démolition a été publié dans le journal et sur le site internet. Le site internet de la Ville comprenait également un ensemble de documents relatifs à ce dossier. Des objections ont pu être envoyés dans les quinze jours suivants et quatre furent reçues. Conformément aux arrêtés gouvernementaux et compte tenu de l'état d'urgence sanitaire de la région, une période de consultation écrite de quinze jours a suivi durant laquelle d'autres commentaires pouvaient être envoyés. Sept résidents de trois adresses ont fait connaître leur point de vue.

ATTENDU QU'une demande de démolition a été déposée à l'égard du bâtiment mentionné au titre de la présente résolution, ainsi qu'un projet de construction d'un bâtiment à usage mixte à sa place, à titre de programme pour la réutilisation du sol dégagé en vertu du règlement n° 2016-010;

ATTENDU que le Conseil a considéré l'état de l'immeuble qui fait l'objet de la demande, la détérioration ou l'amélioration de l'aspect architectural, du caractère esthétique et de la qualité de vie pouvant en résulter dans le voisinage, l'utilisation prévue du sol dégagé, les besoins en matière de logement à Montréal-Ouest, les avantages économiques et fiscaux pour la Ville et les résidents, les objections et les commentaires reçus des citoyens et les observations du Comité consultatif d'urbanisme à ce jour;

ATTENDU QUE le Conseil a également pris en considération le rapport et les recommandations du Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil est convaincu de l'opportunité de la démolition, en lien avec la réutilisation du sol dégagé, tenant compte de l'intérêt public et de celui des parties, pour les raisons suivantes :

- le projet permettrait d'augmenter et de diversifier le parc de logements de la Ville, ce qui fait défaut sur l'île de Montréal. Il répondrait également au besoin de nouveaux logements de divers types, tel que souligné l'occasion de consultations publiques menées dans le cadre du programme Municipalité Amie des Aînés;
- il permettrait de prolonger l'offre commerciale sur la partie sud de l'avenue Westminster, ce qui contribuerait à dynamiser le centre-ville;
- il permettrait la construction d'un bâtiment mieux intégré dans l'environnement de la Ville et dont l'aspect serait davantage harmonisé avec l'architecture de la Ville;

- il permettrait d'élargir l'assiette fiscale conformément au Plan financier stratégique adopté en 2017 par la Ville. Cela permettrait à la Ville d'investir davantage dans ses infrastructures et les services aux résidents;

ATTENDU QUE le conseil municipal agit à titre de comité de démolition en vertu de l'article 15 du Règlement n° 2016-010 concernant la démolition d'immeubles, conformément à l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que soient acceptés la demande de démolition du bâtiment situé au 45 avenue Westminster Sud, ainsi que le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé, sous réserve de son approbation comme projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale, et aux conditions suivantes :

- La délivrance du permis de démolition est subordonnée à l'approbation et la signature d'une entente relative à des travaux municipaux pour le déplacement d'infrastructures souterraines (conduites d'aqueduc et d'égout).
- La clôture entourant le site de démolition doit être fermée à la fin de chaque journée de travail.
- Soumettre un itinéraire de camionnage au Service d'urbanisme pour les déplacements de la machinerie lourde et des camions à l'intérieur et à l'extérieur du site de démolition. Le plan sera examiné par les services de l'Urbanisme, des Travaux publics et de la Sécurité publique avant d'être approuvé. Les déplacements de camions et de machinerie lourde doivent être évités sur le chemin Avon entre l'avenue Westminster Sud et la promenade Ronald.
- Des barrières antibruit et anti-poussière doivent être installées pour atténuer autant que possible les inconvénients causés par le processus de démolition, compte tenu de la proximité des bâtiments résidentiels entourant le site. Il est recommandé d'utiliser un canon évaporateur abat-poussière pour éliminer la poussière sur le site.
- Un inventaire de l'état des bâtiments adjacents doit être effectué avant le début du processus de démolition. Le processus de démolition doit être surveillé de près par le gestionnaire de projet afin d'éviter les dommages causés aux propriétés environnantes par les vibrations. Une fois le processus de démolition terminé, un rapport d'examen final de l'état des bâtiments avoisinants doit être effectué.
- Conformément à l'article 20 du règlement n° 2016-010, le demandeur (propriétaire) doit fournir une garantie monétaire d'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé au montant de 68 100 \$.
- Le propriétaire et/ou ses représentants, entrepreneurs et sous-traitants sont entièrement responsables des dommages causés aux propriétés adjacentes par le processus de démolition, selon le cas. En conséquence, la Ville ne sera pas tenue responsable des réclamations qui pourraient survenir à cet effet, et le propriétaire s'engage à indemniser la Ville pour la tenir à couvert de toutes telles réclamations en dommages-intérêts.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20210531-007

**b) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

- 1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 26 mai 2021.
- 2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
28 Crestwood	Reconstruction du palier avant et couvrir celui-ci de pavés;
13 Crestwood	Remplacement de sept fenêtres, de la porte avant et du bardage;
170 Sheraton	Remplacement d'une porte française à l'arrière par une porte-patio;
162 Strathearn N.	Remplacement du palier et escalier avant et installation de garde-corps;
57 Ballantyne N.	Remplacement de la porte avant et de la fenêtre au-dessus, reconstruction de l'auvent, remplacement de l'escalier, palier et garde-corps avant, et ajout de deux puits de lumières;
162 Northview	Remplacement de garde-corps sur le porche avant;
232 Westminster N.	Remplacement de trois fenêtres;
10 Fairfield	Reconstruction de l'escalier et palier avant, et installation de garde-corps;

234 Westminster N.	Remplacement de six fenêtres;
48 Crestwood	Reconstruction du palier avant en pavés;
127 Wolseley N.	Remplacement de la porte avant;
181 Bedbrook	Construction d'une extension d'un étage à l'arrière et modification à des ouvertures et remplacement de fenêtres.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
56 Curzon	Remplacement du revêtement extérieur sur l'extension à l'arrière;

4) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
17 Ballantyne S.	Démolition d'une structure trois-saisons à l'arrière et construction d'une extension d'un étage, remplacement de la porte avant et de deux fenêtres, et l'enlèvement d'une fenêtre sur la façade latérale;
317 Brock N.	Reconstruction du palier et de l'escalier avant;
45 Westminster S.	Démolition du bâtiment principale et construction d'un immeuble à usages mixtes.

Adoptée à l'unanimité.  
#20210531-008

**c) Demande de dérogation mineure – 45 Westminster Sud**

*NOTE* La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis aux réunions du Comité consultatif d'urbanisme du 5 mai et du 26 mai 2021, en conformité aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et les demandes suivantes de dérogation mineure (sauf la première) à la grille de spécifications applicable sous l'article 3.2.2, au paragraphe 5 de l'article 4.2.1, au second alinéa de l'article 4.6.3, aux articles 3.3.13 et 3.1.9 du règlement de zonage, et à la définition statutaire de Hauteur du Bâtiment selon le règlement sur les permis n° 2009-011, relativement à la construction d'un immeuble situé à l'actuelle adresse du 45 avenue Westminster sud, dans la zone MA-1:

- afin de refuser la construction de balcons se projetant sur une distance de deux pieds six pouces (2'6") dans l'emprise publique;
- afin de permettre la construction d'une remise en cour arrière (côté Est) attenante au bâtiment principal pour la ventilation du garage, alors que les remises sont interdites dans le cas d'habitations multifamiliales, ceci ayant pour effet de ne pas tenir compte de cette norme;
- afin de permettre la construction d'un muret d'une hauteur de quatre (4) pieds, alors que la hauteur maximale est de deux (2) pieds, ceci ayant pour effet de dépasser cette norme de deux (2) pieds;
- afin de permettre la construction d'une mezzanine d'une hauteur de 3.3 mètres, alors que la hauteur maximale est de 2.5 mètres, ceci ayant pour effet de dépasser cette norme de 0.8 mètre;
- afin de permettre que la mezzanine soit située à une distance de 2.9 mètres par rapport au plan de façade avant sur Westminster (côté Ouest) et 4 mètres sur Avon (côté Sud), alors que cette distance doit être le double de la hauteur du bâtiment et donc de 6.6 mètres, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 3.7 mètres sur Westminster et 2.6 mètres sur Avon;
- afin de permettre que le bâtiment dépasse la ligne de non-obstruction prévue, passant d'une hauteur maximale du plan de façade fixée à 15.24 mètres en avant à 9.14 mètres en arrière, alors que la hauteur du plan de façade proposé est de 10.73 mètres en arrière, ceci ayant pour effet de dépasser cette norme de 1.59 mètres;
- afin de permettre la construction d'un étage additionnel, alors que le maximum est de trois (3) suivant la grille des spécifications, et qu'une mezzanine dont la superficie est supérieure à 40% de celle de l'étage inférieur est considérée comme un étage, ceci ayant pour effet de ne pas tenir compte de cette limite.

Adoptée à l'unanimité.  
#20210531-009

**d) Demande de dérogation mineure – 27 Ballantyne Nord**

*NOTE* La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 avril 2021, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à l'article 4.1.9 et au paragraphe 7 de l'article 4.1.10 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 27 Ballantyne Nord dans la zone RA-5:

- afin de permettre la construction d'un patio avec une marge de recul arrière nulle au lieu du minimum d'un mètre, l'acceptation de cette demande ayant pour effet de réduire la norme de 1 mètre.

Adoptée à l'unanimité.  
#20210531-010

**12. Travaux publics**

**a) Centre récréatif et sportif – campagne de financement**

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) Qu'un Comité directeur soit constitué aux fins d'une campagne de financement pour un nouveau Centre récréatif et sportif à Montréal-Ouest, chargé d'examiner, de recevoir et d'administrer tous les dons de manière appropriée, et de coordonner les activités de sollicitation et de reconnaissance.
- 2) Que ce Comité soit composé de bénévoles et présidé par M. Scott MacKenzie à titre de Président de campagne.
- 3) Qu'un Comité d'examen des dons soit constitué en sous-comité composé du Président de campagne, de la Directrice générale de la Ville, du Conseiller de campagne, du Greffier de la Ville, d'un comptable de campagne, pour être responsable de la mise en œuvre et pour recommander des changements nécessaires à la Politique sur les dons proposée.
- 4) Qu'un Comité d'administration soit constitué en sous-comité composé de membres nommés par la Directrice générale de la Ville, pour être responsable de la mise en œuvre et de l'opérationnalisation du processus administratif.
- 5) Que l'organigramme proposé, la politique d'acceptation des dons et le programme et les lignes directrices des relations avec les donateurs soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20210531-011

**13. Ressources humaines**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**14. Nominations**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**15. Dépôt de documents**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

**a) Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement amendant le Règlement de gestion contractuelle n° 2019-004**

Monsieur le Maire Masella donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « Règlement amendant le Règlement de gestion contractuelle n° 2019-004 ».

Un projet de règlement fut déposé au Conseil et mis à la disposition du public.

**17. Seconde période de questions du public**

À 21h35, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Compte tenu des circonstances, les résidents avaient été invités à soumettre électroniquement leurs questions au Maire et aux Conseillers durant la présente séance, touchant les points à l'ordre du jour de celle-ci.

Nathalie Garson demanda qu'un vestiaire distinct et non sexiste soit inclus dans le nouveau Centre récréatif et sportif.

**18. Levée de la séance**

À 21h40, aucune autre question étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20210531-012

---

Beny Masella  
Maire

---

Claude Gilbert  
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20210531*